

DECISION N° 010/D/MINTOUL/SG/DAG/SDBMM/SM DU 15 MAI 2026

PORTANT DESIGNATION DES ENTREPRISES RETENUES SUR PROPOSITION DE LA COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES A L'ISSUE DES APPELS D'OFFRES SUIVANTS :

- N°012/AONO/MINTOUL/CIPM/2026 du 07 avril 2026 pour la réhabilitation d'une structure d'hébergement au Centre Touristique d'Ebodje ;
- N°013/AONO/MINTOUL/CIPM/2026 du 07 avril 2026 pour l'aménagement des espaces de camping au Centre Touristique d'Ebodje ;
- N°014/AONO/MINTOUL/CIPM/2026 du 07 avril 2026 pour la poursuite du projet d'acquisition des équipements de promotion pour les Stands d'Information Touristique.

**LE MINISTRE DU TOURISME ET DES LOISIRS,**

- Vu la Constitution;
  - Vu la Loi n° 2025/012 du 17 décembre 2025 portant loi des finances de la République du Cameroun pour le compte de l'exercice 2026
  - Vu le Décret n° 2019/002 du 04 Janvier 2019 portant réaménagement du Gouvernement ;
  - Vu le Décret n° 2018/366 du 20 juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;
  - Vu le Décret n° 2012/075 du 08 mars 2012 portant organisation du Ministère des Marchés Publics ;
  - Vu le Décret n° 2018/190 du 02 Mars 2018 modifiant et complétant certaines dispositions du Décret N°2011/408 du 09 Décembre 2011 portant organisation du Gouvernement ;
  - Vu la Circulaire N°00001/PR/MINMAP/CAB du 25 avril 2022 relative à l'application du Code des Marchés Publics ;
  - Vu la Circulaire N°0001877/C/MINFI du 31 décembre 2025 portant Instructions relatives à l'Exécution des Lois de Finances, au Suivi et au Contrôle de l'Exécution du Budget de l'Etat et des Autres Entités Publiques pour l'Exercice 2026 ;
  - Vu Le dossier d'Appel d'Offres N°012/AONO/MINTOUL/CIPM/2026 du 07 avril 2026 pour la réhabilitation d'une structure d'hébergement au Centre Touristique d'Ebodje ;
  - Vu Le dossier d'Appel d'Offres N°013/AONO/MINTOUL/CIPM/2026 du 07 avril 2026 pour l'aménagement des espaces de camping au Centre Touristique d'Ebodje ;
  - Vu Le dossier d'Appel d'Offres N°014/AONO/MINTOUL/CIPM/2026 du 07 avril 2026 pour la poursuite du projet d'acquisition des équipements de promotion pour les Stands d'Information Touristique;
  - Vu Les propositions d'attribution des Marchés datées du 15 mai 2026 de la Commission Interne de Passation des Marchés du Ministère du Tourisme et des Loisirs ;
- Considérant les nécessités de service,

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>**- Conformément aux propositions d'attribution de la Commission Interne de Passation des Marchés du Ministère du Tourisme et des Loisirs, les résultats des consultations susmentionnées se présentent comme suit :

N°	Dossiers d'Appel d'Offres	Lieu d'exécution/ livraison	Entreprises	Montant TTC en FCFA	Délai d'exécution
1	N°012/AONO/MINTOUL/CIPM/2026 du 07 avril 2026 pour la réhabilitation d'une structure d'hébergement au Centre Touristique d'Ebodje	Centre Touristique d'Ebodje	Etablissement DECO TRADING GROUP, BP : 3465 Yaoundé	24 949 843	05 mois
2	013/AONO/MINTOUL/CIPM/2026 du 07 avril 2026 pour l'aménagement des espaces de camping au Centre Touristique d'Ebodje		Etablissement DECO TRADING GROUP, BP : 3465 Yaoundé	49 941 900	05 mois
3	N°014/AONO/MINTOUL/CIPM/2026 du 07 avril 2026 pour la poursuite du projet d'acquisition des équipements de promotion pour les Stands d'Information Touristique	Ministère du Tourisme et des Loisirs à Yaoundé	Société KIAMA SA, BP : 15709 Yaoundé	31 979 273	04 mois

**Article 2.**- La présente décision sera enregistrée et publiée partout où besoin sera. / YAOUNDE, LE 15 MAI 2026

**LE MINISTRE DU TOURISME ET DES LOISIRS**

Ampliation:

- MINTOUL/SG/DAG/SDBMM/SM ;
- CIPM/MINTOUL ;
- Archives / Chrono.

